Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_17_TEM-DE
Reçu le 31/03/2022

INSEAMM
Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Comité technique
Séance du 21 février 2022

TABLEAU DES EMPLOIS
Créations, suppressions et transformations de postes

Délibération n°DELIB_17_RH_22_03_31_TAB_EMP

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2022.

VU

- Le code général de la fonction publique,
- Les statuts de l'établissement,
- La délibération du Conseil d'administration de l'INSEAMM n° DELIB_02_RH_21_12_16_TAB_EMP du 16 décembre 2021 modifiant les effectifs des agents de l'INSEAMM,

CONSIDÉRANT

L'avis du comité technique du 21 février 2022.

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 — T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET: 200 029 205 000 16 — APE: 8552Z

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_17_TEM-DE
Reçu le 31/03/2022

Le Président,

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois des établissements sont créés par l'organe délibérant de l'établissement, à savoir le Conseil d'administration de l'INSEAMM.

Il appartient donc au Conseil d'administration, après avis du Comité technique, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique et la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimé en heure.

Pour les recrutements (création ou transformation), l'INSEAMM recrutera des fonctionnaires, conformément au statut de la fonction publique territoriale.
En cas d'impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire (nature des fonctions, contrat de projet ou d'opération, candidature infructueuse ou besoins du service), l'établissement peut recruter des agents non titulaires de droit public. Ils seront rémunérés sur la base de l'échelle indiciaire prévue par le grade de recrutement ou en référence à un grade/cadre d'emploi dans l'éventualité où il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires qui pourraient assurer les fonctions correspondantes.

Le tableau des emplois (créations, modifications et suppression) (pièces jointes n°1, n°2,n°3, n°4) est modifié dans les conditions précisées ci-dessous au vu de :
- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'INSEAMM ;
- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'INSEAMM ;

Les transformations de poste concernent des postes permanents:
- Transformation en vue d'un recrutement (Départ à la retraite) :
  - Transformation du poste d'enseignant en formation musicale CRR : AEA principal 1ere classe en AEA principal 2è classe.
  - Transformation du poste d'enseignant en flute traversière CRR: AEA principal 1ere classe en AEA principal 2è.
  - Transformation du poste d'enseignant en violoncelle CRR : PEA hors classe en AEA principal 2è classe,
  - Agent d'accueil et de surveillance (Transformation du poste d'adjoint du patrimoine principal 1ere classe en adjoint du patrimoine),

- Transformation au vu de l'évolution des besoins des services :

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 – T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET: 200 029 205 000 16 – APE: 8552Z

- Enseignant histoire de l'art transformé en professeur théoricien Beaux-Arts ,
- Transformation du poste d'enseignant en volume BA: PEA hors classe en PEA classe normale : recrutement d'un enseignant performances/pratiques corporelles / écritures Beaux-Arts,
- Directrice de Projet IFAMM intègre le poste de coordinatrice de l'IFAMM (Transformation du poste d'attaché hors classe en attaché),

Aucune création de poste n'est envisagée.

Il est à noter une erreur matérielle dans le précédent tableau des emplois voté le 16 décembre 2021. Les chiffres mentionnés étaient les chiffres relatifs aux postes budgétés mais non pourvus (l'exception du nombre d'enseignants du CRR). Pour plus de clarté, il est proposé d'ajouter un tableau sur les emplois budgétés pourvus.

Récapitulatif du tableau de emplois : emplois permanents pourvus budgétairement :

	Beaux-Arts	DG SG	IFAMM	CRR	TOTAL
Enseignants (professeurs et assistant d'enseignement artistique)	66	0	11	92	169
Personnel administratif, technique et culturel (hors enseignants)	38	34	7	56	135
TOTAL	**104**	**34**	**18**	**148**	**304**

Récapitulatif du tableau de emplois : emplois permanents pourvus :

	Beaux-Arts	DG SG	IFAMM	CRR	TOTAL
Enseignants (professeurs et assistant d'enseignement artistique)	62	0	8	87	157
Personnel administratif, technique et culturel (hors enseignants)	29	24	5	42	100
TOTAL	**91**	**24**	**13**	**129**	**257**

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 – T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET: 200 029 205 000 16 – APE: 8552Z

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_17_TEM-DE
Reçu le 31/03/2022

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 – T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET: 200 029 205 000 16 – APE: 8552Z

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_17_TEM-DE
Reçu le 31/03/2022

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de valider le tableau des emplois, conformément aux annexes jointes (PJ 1, 2, 3, 4).

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 31 mars 2022

Le Président

Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le .....
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 – T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET : 200 029 205 000 16 – APE : 8552Z

Publiée le : .....

184 avenue de Luminy CS 70912 Marseille 13288 cedex 09 – T +33(0)4 91 82 83 10
SIRET : 200 029 205 000 16 – APE : 8552Z